

Interpellation présentée par le député :
M. Sandro Pistis

Date de dépôt : 2 décembre 2011

Interpellation urgente écrite

CEVA: Le Conseil d'Etat prétend-il ne pas être concerné par le bouclage financier du CEVA côté français?

Mesdames et
Messieurs les députés,

« Le Conseil d'Etat rappelle en préambule que le principe de territorialité s'applique dans le cadre du projet transfrontalier du CEVA. Dès lors, chaque Etat est appelé à assumer entièrement l'élaboration, la réalisation et le financement de cette nouvelle infrastructure sur son propre territoire.

Si, du côté suisse, le financement est assuré conjointement par le canton et par la Confédération, il en va de même du côté français, puisque, sous la compétence de l'Etat français, les financeurs du projet sont l'Etat français, la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de Haute-Savoie, la Communauté de communes de l'agglomération annemassienne, le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais, le Réseau ferré de France, ainsi que l'Union européenne.

Les relations entre Etats sont du ressort exclusif de la Confédération et les deux pays sont seuls responsables de leurs plans de financement et de l'évolution des coûts sur leurs territoires respectifs.

Pour ce qui concerne le mandat global des travaux et des équipements de la partie française du CEVA, les éléments portés à la connaissance de notre Conseil sont les suivants :

- Le budget estimé en 2007 était de 126 millions d'euros. Le montant global du projet est aujourd'hui de 244 millions d'euros, dont 79 millions pour le seul renchérissement estimé jusqu'à la mise en service du CEVA.*

- *L'augmentation nette du projet est donc de 39 millions d'euros, qui sont constitués d'un quai mono-courant et d'aménagements supplémentaires en gare d'Annemasse et en Haute-Savoie, permettant de faire circuler 4 RER par heure entre Coppet-Genève-Annemasse vers Evian, St-Gervais, Annecy et 2 RegioExpress Lausanne-Genève-Annemasse. »*

Il résulte clairement de cette réponse que contrairement à ce que le Conseil d'Etat ne cesse de clamer dans la presse, il est en réalité incapable de répondre à la question élémentaire qui consiste à savoir si les partenaires français à la construction du CEVA seront en mesure de réunir les fonds requis pour la réalisation des travaux nécessaires depuis la frontière jusqu'à la gare d'Annemasse ainsi que dans les gares du Chablais.

Cette incapacité à fournir au Grand conseil, et à travers lui, aux citoyens genevois, des réponses transparentes, ne peut que susciter l'inquiétude, tant il est vrai que le Conseil d'Etat ne manquera pas de demander un budget supplémentaire significatif lorsqu'un refus ne sera plus envisageable, les travaux étant alors significativement engagés.

Mieux encore, le Conseil d'Etat feint de n'être pas compétent pour répondre à cette question, au motif qu'elle relèverait des relations internationales entre la Suisse et la France.

Cette manière de répondre est insultante et méprisante, ce d'autant qu'aucune convention internationale ne formalise les engagements de la France dans ce domaine.

Il convient de rappeler à cet égard que le Conseil d'Etat a l'obligation de saisir le Grand Conseil d'une loi allouant un crédit supplémentaire, aussitôt qu'il a connaissance de la nécessité d'obtenir un tel crédit.

Cela étant, le Conseil d'Etat est prié de répondre de manière documentée à la question suivante :

Quels sont les documents dont dispose le Conseil d'Etat qui lui permettent de considérer, à ce jour, que les partenaires français à la construction du CEVA seront en mesure d'assumer leur part financière, sans faire appel au soutien de Genève et de la Confédération ?

Qu'il en soit d'ores et déjà remercié.